COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2009						
Nombre de Conseillers  L'an deux mil neuf, le dix-huit février, à vingt heures, le cen exercice : 18  Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment						
Présents: 15	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la					
Votants: 18	présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.					
Procurations: 3	<del>-</del>					
	Présents:					
<b>Convocation:</b>	M. Jean-Paul LERAY, Maire					
10 février 2009	M. Georges LECLEVE, Jean-Marie GATARD, Alain					
	GUILBAUD, Adjoints					
	M. MMES Jean-Pierre GRANDJOUAN, Michel GRAVOUIL,					
	Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Marie-Josèphe					
	BATARD, Annie BARDOUL, Alice BICZYSKO, Philippe					
	BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Lionel					
	LESCURAT, Conseillers municipaux					
	Absents excusés et pouvoirs donnés :					
	M. Bernard CHAZELAS, Adjoint, pouvoir donné à MME Michèle					
	FRANCHETEAU					
	MME Régine CORMIER, Conseillère municipale, pouvoir donné à					
	M. Georges LECLEVE					
	M. Eric LOMBREY Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Jean-Paul LERAY					
	A été élue secrétaire de séance : MME Michèle FRANCHETEAU					

<u>Compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2009</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter les points suivants :

- Transfert de l'actif et du passif entre la commune et le SYDELA,
- Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA.

Le Conseil municipal donne son accord.

#### ≥ 2009/16 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2008/45 en date du 22 mars 2008 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du	Société	Objet du marché	Montant H.T.
marché			
10/02/09	Cabinet AREST (44140 LE BIGNON)	Travaux d'isolation thermique et acoustique de	1 600,00 €
		la salle de spectacle du théâtre : Note de calcul	
		diagnostic charpente	

#### ≥ 2009/17 – Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Avant de voter le budget en mars 2009, je vous propose, bien que ce ne soit pas obligatoire pour notre commune, de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2009.

Vous trouverez, ci-après, la liste des travaux prévus. Le montant total de ces travaux dépassant les possibilités du budget, il faudra opérer des choix, emprunter ou reporter les projets sur l'exercice suivant.

BUDGET 620 000,00

LISTE DES TRAVAUX	2009
Illuminations Noël	4 000,00
Informatique mairie	6 000,00
Mobilier mairie	2 000,00
Parking Rue St Hilaire	31 500,00
Maîtrise d'ouvrage salle des fêtes	20 000,00
Rue du Vigneau	197 000,00
Théâtre (CSPS+CT+BET+charpente)	6 000,00
Vestiaires foot	300 000,00
Ecole (dalles) +cantine (Travaux d'enrobés accès)	10 000,00
Espaces verts	15 000,00
Travaux régie	35 000,00
Rue du Moulin 2	13 000,00
Busage Les Pierres Rousses	8 000,00
Matériel services techniques	8 000,00
Salle des sports (réserve)	40 000,00
Budget investissement école y compris tableau interactif	5 000,00
PAVC	50 000,00
Cimetière	20 000,00
Acquisition de terrains	10 000,00
Clôture pare ballons pour le foot	17 800,00
Sécurisation salle 95 (barreaudage)	7 800,00
TOTAL	806 100,00

Le Conseil municipal prend acte de la liste des travaux prévus pour 2009 et propose d'emprunter pour équilibrer le budget.

# ≥ 2009/18 – Demandes de subventions 2009 : Associations et organismes de droit privé Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Comme tous les ans, la Commission des finances, réunie le 4 février dernier, a été amenée à étudier les demandes de subvention émanant des différentes associations communales et extra-communales. Je soumets donc à votre attention, le projet proposé par la Commission des finances lors de sa réunion ». Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré et étudié le tableau des subventions pour l'exercice 2009, décident à l'unanimité des membres présents de voter les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	Montants 2008	Montants 2009 sollicités	Proposition	Vote
AEP La Saint Jean	44 922,50 €	557,50 €/élève	55 192,50 €	55 192,50 €
(Contrat d'association)	528,50 x 85 élèves	109 élèves (dont 1 extérieur,	557,50 x 99 élèves	
	(Prise en cpte des 2 enfants	9 Arthon et 4 TPS)	(Prise en cpte des 2	
	BOCHENKO et 2,		enfants	
	RONDEAU)		BOCHENKO et 2,	
			RONDEAU et pas	
			de prise en compte	
			des TPS)	
Fournitures scolaires école	8 137,80 €	Somme réactualisée	8 022,00 €	8 022,00 €
publique – Inscription au BP	(41,10*198)	Pour 191 élèves	(42*191)	
(Article 6067)				
Manuels ou jeux	3 416,00 €		3 484,32 €	3 484,32 €
pédagogiques – Inscription	(427*8)	8 classes	(435,54*8)	
au BP (Article 6067)				
Coop scolaire sorties	2 597,76 €	Somme réactualisée	2 555,58 €	2 555,58 €
scolaires	(13,12-198)	Pour 191 élèves	(13,38*191)	
Coop scolaire école publique	1 345,00 €	Demande non parvenue	1 372,00 €	1 372,00 €
APE (Parents d'élèves école	1 100,00 €	1 200,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
publique				
ADMR	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

Compagnons de la Blanche – section bibliothèque	2 000,00 €		200,00 €	200,00 €
Compagnons de la Blanche – section animation - Fête Parc	5 700,00 € (Acompte : 3 000,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €
de loisirs Compagnons de la Blanche –	Solde : 2 700,00 €) 1 736,00 €	2 361,00 €	1 659,00 €	1 659,00 €
section théâtre	(Animatrice atelier jeunes)	20.040.27.0	22 000 00 0	22 000 00 0
AFR – Cantine	13 000,00 € (Voté au BP 14 971,00 €)	38 848,27 €	22 000,00 €	22 000,00 €
AFR – Accueil périscolaire	9 000,00 € (Voté au BP 10 324,00 €)	22 324,02 €	13 800,00 €	13 800,00 €
AFR - CLSH	11 500,00 € (Voté au BP 13 608,00 €)	12 255,58 €	7 200,00 €	7 200,00 €
AFR – Halte garderie	6 000,00 €	17 021,38 €	17 021,38 €	17 021,38 €
Triolet de Retz	3 571,64 €	6 425,40 € 1,50 x 2083 hab Loyer : 363,30 € 91,80 € x 32 élèves	6 062,10 €	6 062,10 €
Arche Football Club Subvention annuelle	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Subvention animateur	2 000,00 € 2 072,00 €	1 752,00 €	1 752,00 €	1 752,00 €
USC	700,00 €	1 000,00 €	1 000,00	1 000,00 €
Amicale des donneurs de sang	170,00 €	200,00 €	170,00 €	170,00 €
DOMUS – convention	334,31€ basée sur 1924 hab	301,18 € basée sur 1924 hab	301,18 €	301,18 €
Société de chasse	262,00 €	310,00 €	267,00 €	267,00 €
ESAC	840,00 €	840,00 €	840,00 €	840,00 €
Foot Plus	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
ADT (Aide à domicile temporaire)	232,00 €	417,00 €	237,00 €	237.00 €
Mutuelle Nationale Territoriale	665,34 €	880,00 €	880,00 €	880,00 €
CCAS	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €
Musique et Danse en Loire- Atlantique	1 997,99€ (1,03*1925 hab)+15,24 €	2 094,24 € (1,08*1925 hab)+15,24 €	2 094,24 €	2 094,24 €
ADIL	360,92 € (0,228*1583 hab))	372,01 € (0,235*1583 hab	372,01 €	372,01 €
ADICLA	209,04€ (0,13*1608 hab))	257,40 € (0,13*1980 hab	257,40 €	257,40 €
CAUE de Loire-Atlantique	96,00 €	96,00 €	96,00 €	96,00 €
ADAPEI	624,00 €	Montant non défini	1 145,70 €	1 145,70 €
Association « Les Chiens	(62,40*10) 85,00 €	18 adultes  Demande non parvenue	(63,65*18) 86,00 €	86,00 e
Guides d'Aveugles » Vie Libre (Lutte contre l'alcoolisme)	0,00 €	100,00 €	35,00 €	35,00 €
La Rose des Vents (Soins, prévention toxicomanie/sida)	34,00 €	100,00 €	35,00 €	35,00 €
ADVC 44 (asso dptale de conjoints survivants)	35,00 €	36,00 €	35,00 €	35,00 €
INSERETZ	1 540,00 € (0.8*1925 hab)	1 540,00 € (0.8*1925 hab)	1 540,00 €	1 540,00 €
Institut Paul Cézanne	124,80 €	Montant non défini	127,30 €	127,30 €
(Fougères) IME Cenro (Vertou)	(62,40*2) 62,40 €	2 élèves  Montant non défini	(63,65*2) 63,65 €	63,65 €
Association pr dvpt du	(62,40*1)	1 élève	(63,65*1)	,
Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf				
Part SAGE	30,72 €	30,72 €	30,72 €	30,72 €
Cotisation asso	35,00 €	158,06 €	158,06 €	158,06 €
Association Fédérative Départementale des Maires	430,95 € (0,221*1950)	$447,48 \in (0,226*1980)$	447,48 €	447,48 €

de L.A.	)			
Association Maires du Pays	39,00 €	Demande non parvenue	39,00 €	39,00 €
de Retz	(0,02*1950)	Prévoir même montant 2008		
Institut Culturel	331,50 €	Demande non parvenue	331,50 €	331,50 €
	(0,17*1950)	Prévoir même montant 2008		
Collectif Spectacles en Retz				
Adhésion	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Convention « Ateliers théâtre		702,00 €		702,00 €
jeunes »				
Paz à Pas	5 856,00 €	3,64€/heure/enfant	5 824,00 €	5 824,00 €
	(2,44*2400)	chéméréen avec max 2400	$(solde\ 2007 + 2008)$	
		heures	- 1600 h x 3,64)	
Subv séjours linguistiques	760,00 €	Ligne de séjours : propo 46€	1 000,00 €	1 000,00 €
	(16 élèves à 45 €/élève et 1		46 €/élève	Ligne de séjours
	élève à 40 €/élève)			

Par ailleurs, les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de porter la subvention pour les séjours linguistiques de 45,00 €uros à 4600 €uros par élève tout en précisant que seuls les séjours linguistiques à destination de la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Allemagne et limités aux classes de 4ème et de 3ème seront subventionnés.

## **▶** 2009/19 – Tarifs communaux 2009

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commission des finances, réunie le 4 février dernier, propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les prix de location du matériel (verres, tables, chaises) et d'augmenter les tarifs municipaux comme suit :

	Unité	Tarifs actuels	Tarifs proposés	
Photocopies - Fax				
Fax	par numéro	0,50 €	Maintien	
Photocopie (format A4)	1	0,30 €		
Cimetières				
Concession cimetière ou columbarium	15 ans	162,00 €	165,00 €	
	30 ans	238,00 €	243,00 €	
	50 ans	507,00 €	517,00 €	
Caveau 2 places ou place colombarium	1	485,00 €	504,00 €	
Occupation du domaine public				
Droit de place	Année	66,00 €	68,00 €	
	Journée	37,00 €	38,00 €	
	1/2 journée	22,00 €	22,50 €	
Assainissement				
Abonnement	1	12,50 €		
Surtaxe assainissement	$m^3$	0,41 €		
Forfait minimum par personne au foyer	30 m <sup>3</sup> par personne au f	foyer avec un plafond de 60 m <sup>3</sup>	Délib n°2008/116 du 15/10/08	
PRE (Part. au raccordement à l'égout)	1	1 260,00 €		
TRE (Taxe de raccordement à l'égout)	1	800,00 €		

#### TARIFS ACTUELS DE LOCATION DES SALLES

	TAKIFS ACTUELS DE LOCATION	DES SALLE	,				
Cat	Désignation						
1	Particuliers résidant la commune et entreprises communales						
2	Associations communales et les comités d'entreprise à but non lucratif et non commercial						
3	Particuliers résidant hors commune- Les associations extérieures.						
4	Sociétés commerciales ou professionnelles hors commune. Les	autres utilisate	eurs non cité	s précédem	ment.		
		1	2	3	4		
SALLE 95	;	<u> </u>		<u> </u>			
Pour réunie	on	Néant	Néant				
SALLE M	UNICIPALE	L	l.	<u>.</u>			
Pour réunie	on	Néant	Néant	96,00 €	96,00 €		
Pour vin d'	honneur	34,00 €	Néant	96,00 €	96,00 €		
Pour buffe	t campagnard sans soirée dansante	77,50 €	Néant	151,00 €	151,00 €		
Pour repas	de famille ou autre	77,50 €	Néant	151,00 €	151,00 €		
Manifestat	ion avec contributions financières des participants (loto, belote,	47,00 €	47,00 €	96,00 €	96,00 €		
)							
HALL DU	THEATRE						
Pour réunie	on	Néant	Néant				
Pour vin d'	honneur	24,00 €	Néant	91,00 €	91,00€		
SALLE D	U THEATRE		1				
Pour specta	acle	47,00 €	Néant	270,00 €	270,00 €		

Caution des salles (sauf salle du théâtre) : 160,00 € sauf utilisation habituelle par les associations

Caution salle du théâtre : 500,00 €

Propositions d'augmentation des tarifs comme suit :

Tarifs actuels	Tarifs proposés
24,00 €	24,50 €
34,00 €	35,00 €
47,00 €	48,00 €
77,50 €	79,00 €
91,00 €	93,00 €
96,00 €	98,00 €
151,00 €	154,00 €
270,00 €	275,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'augmentation des tarifs 2009 telle qu'elle leur a été présentée.

## ► 2009/20 – Extension assainissement collectif « La Bride à Mains » : Demande de DGE 2009 Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Suite à l'étude de zonage d'assainissement de 2008, le Conseil municipal a décidé de retenir un assainissement collectif pour le secteur de la Bride à Mains.

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue de la Bride à Mains(hors maîtrise d'œuvre) est estimé aux environs de 296 900,00 € H.T. avec une marge de 5 000,00 € de marge d'imprévu, soit un coût total des travaux estimé aux environs de 301 900,00 €

Le plan de financement pourrait se décomposer comme suit :

- DGE (40 % avec un plafond de dépenses fixé à 300 000,00 €)

120 000,00 €

- Emprunt

181 900.00 €

Je vous demande de vous prononcer, si vous le souhaitez, sur l'adoption de cette opération telle qu'elle est présentée ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel tel qu'il lui a été présenté,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DGE 2009,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

## ➤ 2009/21- Travaux de sécurité sur la voirie « secteur rues du Vigneau-du Béziau » : Demande de DGE 2009

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le Conseil municipal avait décidé dans sa séance du 24 juin 2008 de réaliser les travaux d'aménagement de la 2<sup>ème</sup> partie de la rue du Vigneau (environ 220 ml du carrefour du Brigandin à la rue du Béziau en raison des conditions d'insécurité actuelle du secteur rues du Vigneau-du Béziau.

Ces travaux d'aménagement sont nécessaires et permettraient ainsi de réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les usagers de ces voies (véhicules, piétons et cyclistes).

Ces travaux .consisteraient en un recalibrage de la voie, la création de trottoirs, de caniveaux et de places de stationnement, et l'aménagement de sécurité du carrefour rues du Vigneau/Béziau.(carrefour surélevé).

Ces travaux d'aménagement sont estimés aux environs de 129 785,00 € H.T., hors maîtrise d'œuvre et travaux d'effacement des réseaux et sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat au titre de la DGE.

Le plan de financement pourrait se décomposer somme suit :

DGE (20% avec un plafond de dépenses fixé à 120 000,00 €)24 000,00 €Emprunt53 000,00 €Autofinancement52 785,00 €

Je vous demande de vous prononcer, si vous le souhaitez, sur l'adoption de cette opération telle qu'elle est présentée ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel tel qu'il lui a été présenté,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DGE 2009,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

#### ≥ 2009/22- Révision du POS : Approbation du Plan local d'urbanisme (PLU) révisé

Le Conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2006/78 en date du 20 juin 2006 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu le débat du conseil municipal sur les orientations du PADD en date du 26 mars 2008;

Vu la délibération du conseil municipal n°2008/77 en date du 24 juin 2008 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'arrêté municipal n°2008/44 en date du 19 septembre 2008 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme en cours de révision ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme en cours de révision ;

Constatant que le périmètre de la zone 1AU1 n'est pas le même que le périmètre du permis d'aménager délivré le 8 décembre 2008, décide de modifier le périmètre de la zone 1AU1 pour le faire coïncider avec le permis d'aménager déjà délivré,

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal, avec la modification indiquée ci-dessus, est prêt à être approuvé conformément aux articles L. 123-10 et L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, la révision du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;

Dit que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme révisé est tenu à la disposition du public en mairie de CHEMERE ainsi qu'à la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) de NANTES et dans les locaux de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Dit que la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme révisé ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications,
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

#### ≥ 2009/23 – Zonage d'assainissement : Approbation

Le Conseil municipal, après avoir entendu les conclusions du commissaire enquêteur et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le zonage d'assainissement tel qu'il a été présenté lors de la réunion du 16 septembre 2008, à savoir :

- un assainissement collectif pour le secteur de la Bride à Mains-Pacauderie au vu de l'urbanisation future et de la présence de nombreux équipements publics,
- un assainissement collectif pour les zones d'urbanisation future (zones 1AU et 2AU).

## ▶ 2009/24 — Travaux d'extension et de rénovation des vestiaires de football : Attribution subvention parlementaire

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le Conseil municipal avait sollicité, dans sa séance du 15 octobre 2008, une subvention exceptionnelle au titre des réserves parlementaires auprès de Madame Monique PAPON, sénatrice, pour la réalisation des travaux d'extension et de rénovation des vestiaires de football.

Nous avons obtenu une réponse positive de sa part, le montant de la subvention accordée s'élevant à 20 000,00 €.

Le plan de financement est donc modifié comme suit pour un montant de travaux estimés aux environs de 210 046,00 € H.T. :

- DGE 2008	26 000,00 €
- Conseil général de Loire-Atlantique (FAC)	<i>73 353,00</i> €
- Fédération française de football	12 000,00 €
- Subvention parlementaire	20 000,00 €
- Emprunt	<i>78 693,00</i> €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le nouveau plan de financement tel qu'il lui est présenté,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

#### ≥ 2009/25 – Conseil municipal d'enfants (CME)

Monsieur Nicolas BOUCHER, référent titulaire pour le CME, présente aux membres du Conseil municipal la demande du CME d'avoir un espace qui lui est réservé dans les publications municipales diverses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de réserver un espace pour le CME dans les diverses publications municipales.

#### ≥ 2009/26 – Transfert de l'actif et du passif entre la commune et le SYDELA

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite à la dissolution du SYDELA (I) au 30 mai 2008 et à la création du SYDELA (II) au 1<sup>er</sup> juin 2008, il convient de transférer le patrimoine électrique (réseaux et postes de transformation moyenne et basse tension) à ce dernier.

Les fichiers d'inventaire du patrimoine électrique font apparaître au 31 décembre 2007 :

- au niveau de la commune : longueur de réseaux moyenne et basse tension : 81 898 mètres,
- au niveau du SYDELA (I) : longueur de réseaux moyenne et basse tension : 21 838 997 mètres.

La clé de répartition est de 0,38% suite à la dissolution du SYDELA (I).

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de mettre à disposition du SYDELA (II) l'ensemble de l'actif et du passif lié à sa création,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature du procès-verbal actant le transfert de l'actif et du passif entre le SYDELA et ses communes membres.

# ➤ 2009/27 – Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du Code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisés en 2008

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du CGCT, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des

dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005,2006 et 2007, soit 1 430 377,06 € ;
- Décide d'inscrire aux divers budgets de la commune de CHEMERE, 1 440 000,00 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 0,67% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat;
- Autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

### ≥ 2009/28 – Aménagement de la rue du Vigneau : Effacement des réseaux

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Lors de la dernière réunion du Conseil, nous avions décidé d'effectuer l'effacement des réseaux de la rue du Vigneau étant donné le coût des travaux.

L'estimation a été revue à la baisse et ce coût s'élèverait aux environs de 42 000,00 € pour l'effacement des réseaux rue du Vigneau et carrefour rue du Béziau au lieu des 60 043,00 € initialement estimés.

En raison de la modification du montant des travaux, il vous est proposé d'effectuer les travaux d'effacement des réseaux des deux rues »..

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'effectuer l'effacement des réseaux « rue du Vigneau et carrefour rue du Béziau »,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment pour la signature des diverses conventions et documents qui pourraient en découler.

#### ▶ 2009/29 – Convention « Prises illuminations de Noël »

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membre du Conseil municipal que dans le cadre de l'illumination du bourg de la commune, il est nécessaire que des queues de cochons et des prises normalisées soient installées sur les façades des maisons d'habitation appartenant à des propriétaires privés

Il est proposé au Conseil municipal la convention suivante :

Projet de convention « Prises illuminations de Noël » régissant les relations entre la commune de CHEMERE et M. « X »

#### Entre les soussignés :

La **commune de CHEMERE**, 6 rue de Nantes- 44680 CHEMERE, représentée par son maire, Monsieur Jean-Paul LERAY, en exécution de la délibération n°2009/27 en date du 18 février 2009,

#### D'une part

Εt

M. « X », demeurant à .....

#### D'autre part

#### Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1:

Dans le cadre de l'illumination de son bourg, la commune de CHEMERE souhaite installer des queues de cochons et des prises normalisées sur les façades des maisons d'habitation appartenant à des propriétaires privés, maisons cadastrées comme suit :

- ➤ Commune de CHEMERE, n°...rue ......
- > Section: .....
- ➤ N°:.....,
- **➤** Zonage : .....

Appartenant à M. « X ».

Article 2 : La commune s'engage à réaliser ces travaux et les prendre à sa charge. L'emplacement des travaux sera vu au préalable entre les services techniques municipaux et le(s) propriétaire(s) de la maison.

M. « X » donne l'autorisation à la commune d'effectuer ces travaux sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver ce projet de convention « Prises illuminations de Noël »,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature des diverses conventions.

#### ≥ 2009/30 – Travaux bureaux des permanences : Avenant

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« En raison de la demande de mettre en place une ventilation dans le studio de musique, l'entreprise Roger LOUËRAT nous a fait parvenir un devis pour cette prestation.

Lot n°7 : Electricité

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	6 941,70 €	1 090,57 €	8 302,27 €
Avenant n°1	1 900,40 €	372,48 €	2 272,88 €
Nouveau montant du marché	8 842,10 €	1 463,05 €	10 575,15 €

La Commission d'appel d'offres, réunie le 4 février dernier, a émis un avis favorable à ce projet d'avenant. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres suivants :

- d'approuver l'avenant tel qu'il lui a été présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

## ▶ 2009/31 – Demande de déclassement dans la voirie communale de deux chemins communaux Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Suite à la réalisation de la zone d'activités du chemin Saulnier et de l'échangeur du Pont Béranger, il s'avère que deux chemins communaux n'ont plus de fonction de desserte. Il vous est alors proposé de les déclasser de la voirie communale, ce déclassement étant définitif après enquête publique :

- chemin communal longeant la parcelle cadastrée B 1541 d'une longueur d'environ 60 mètres : Ce chemin était prévu pour désenclaver les parcelles, mais suite à la réalisation de la zone d'activités du chemin Saulnier par la communauté de communes Cœur Pays de Retz, de nouvelles voies ont été créées pour desservir toutes les parcelles. Ce chemin n'a donc plus la fonction de desserte et serait, après déclassement, cédé à la communauté de communes de communes Cœur Pays de Retz gratuitement;
- chemin au niveau du Pont Béranger : Ce chemin bicommunal (Communes de CHEMERE et de ROUANS) permettait la desserte d'une propriété privée. Suite à la réalisation de l'échangeur du Pont Béranger, la desserte de la propriété ne se fait plus par ce chemin, ce dernier faisant maintenant office de jardin dans la propriété privée. Ce chemin n'a donc plus la fonction de desserte et serait, après déclassement, cédé pour la partie appartenant à la commune de CHEMERE, au propriétaire de la parcelle pour l'euro symbolique. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les projets de déclassement et de les soumettre à l'enquête publique,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ces dossiers à bien.

#### ▶ 2009/32 – Motion relative au nouveau franchissement de la Loire

Suite à l'assemblée générale des Maires du Pays de Retz en date du 13 décembre 2008, le Conseil municipal, après en voir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter la motion suivante:

« Depuis sa mise en service et surtout depuis la gratuité de son passage, le pont de Saint Nazaire-Saint Brevin-les-Pins a constitué un élément essentiel du développement économique et social du Pays de Retz et du Sud-Loire. En facilitant les déplacements nord-sud au dessus de l'estuaire, il a provoqué un développement démographique important des communes riveraines et littorales, suscité l'implantation de nouvelles entreprises et augmenté de façon très significative l'attractivité touristique de la Côte de Jade.

Trente ans après sa construction, son succès est indéniable et reconnu. Mais sa conception même ne lui permet plus aujourd'hui de répondre pleinement aux attentes des usagers, notamment pour leurs déplacements domicile-travail, de loisir et touristiques aux heures de forte affluence où il est totalement saturé.

Dans ces dernières années, le Conseil général de Loire-Atlantique a mené plusieurs études de faisabilité d'un nouvel ouvrage de franchissement. Malheureusement leurs conclusions n'ont pas été prises en considération par l'Etat, ce qui ne permet pas d'avoir l'espoir réel d'une prochaine réalisation. D'ailleurs, il y a quelques mois, le Département annonçait que le projet n'était plus pour lui d'actualité et tout récemment il confirmait, au titre de son budget 2009, la mise en place de solutions alternatives pour une meilleure utilisation de l'existant : utilisation à la carte de la voie centrale, remise en service d'une navette fluviale.

**CONSTATANT AVEC REGRET** l'abandon du projet de nouveau franchissement par le Conseil général de Loire-Atlantique,

**REGRETTANT VIVEMENT** le manque de considération montré à ce projet par l'Etat mais aussi par différents acteurs locaux importants et notamment Nantes Métropole,

**PRENANT ACTE** des récentes décisions alternatives du Conseil général de Loire Atlantique tout en faisant observer d'une part que l'utilisation « à la carte » de la voie centrale sera fortement handicapée par les travaux de maintenance incessants nécessités par l'état actuel de l'ouvrage et d'autre part que la navette fluviale ne pourra satisfaire que des usages mineurs, piétons ou cyclistes,

ATTIRANT L'ATTENTION sur le fait que l'ensemble de ces décisions provoquent la mise à l'écart des communes du Pays de Retz dans l'aménagement du territoire national au regard des projets structurants du nouvel aéroport de Notre-Dame des Landes et de la route des estuaires,

Le Conseil municipal de CHEMERE,

REAFFIRME AVEC FORCE l'absolue nécessité de réaliser au plus vite un nouvel ouvrage de franchissement routier de l'estuaire de la Loire dans un projet réunissant l'Etat et les différentes collectivités territoriales et locales intéressées, notamment le Conseil général de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire

ET DEMANDE INSTAMMENT à tous les élus nationaux concernés de se faire porteurs devant l'Etat de leur volonté de développer leur territoire, en particulier par la réalisation de projets structurants majeurs tels ce nouveau franchissement de l'estuaire de la Loire. ».

#### ► 2009/33 – Démission d'un adjoint

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la démission de Monsieur Philippe GAILLARD (3<sup>ème</sup> adjoint) de son poste d'adjoint et de conseiller municipal pour des raisons de santé, démission acceptée par Monsieur le Sous-Préfet le 17 février 2009.

Monsieur le Maire donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Exercice droit de préemption
2009	5	43 rue du Brandais	G	2755	932 m²	Non
2009	6	8 rue du Brandais	G	1840	970 m²	Non
2009	7	16 rue du Brandais	G	2791 - 2792	1005 m <sup>2</sup>	Non

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1002	28/01/2009	MARSAIS Joël	41 bis rue de la Treille	G 2798	Maison habitation

#### **DECLARATIONS PREALABLES**

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2001	14/01/2009	CORMIER Gisèle	7 rue de Pornic	F 1170 1171	Modification
				1172 1351	ouvertures

A 2002	15/01/2009	PAVY Christiane	30 rue des Genêts	G 2362	Panneaux solaires
A 2003	15/01/2009	GARRIOU Joseph et BILLAUD Sophie	15 rue des Sables	G 1120	Clôture
A 2004	16/01/2009	DRUEZ Sandrine	4 rue des Sables	G 1142	Modifications ouvertures
A 2005	16/01/2009	BOUCHER Daniel	2 rue des Centaurées	G 2759 2765 (Lot 6)	Clôture
A 2006	26/01/2009	BRIEND Henri-Luc	16 rue des Meuniers	G 2660	Clôture

Séance levée à 23 heures 30.

Annie BARDOUL :	Marie-Josèphe BATARD :
Alice BICZYSKO:	Nicolas BOUCHER :
Philippe BRIAND :	Bernard CHAZELAS : Excusé
Jacques CHEVALIER:	Régine CORMIER : Excusée
Michèle FRANCHETEAU :	Jean-Marie GATARD :
Jean-Pierre GRANDJOUAN:	Michel GRAVOUIL:
Alain GUILBAUD	Georges LECLEVE :
Jean-Paul LERAY:	Lionel LESCURAT :
Eric LOMBREY: Excusé	Paul PIPAUD :